



# Contrat de Ville du Moule

## 2016 - 2020

# APPEL À PROJETS 2018

## NOTE DE CADRAGE

QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA  
VILLE DU MOULE  
**Le bourg et champ-grillé 2**

**DATE LIMITE DE DÉPÔT : 05/03/2018**



# Sommaire

**1 – Contexte**

**2 - Cadre stratégique du contrat de ville**

**3 – La démarche Appel à Projet**

**4 – Les territoires concernés**

**5 – Les publics concernés**

**6 – Les orientations du l’appel à Projet 2018**

**7 – Déroulement de la procédure d’Appel à Projet 2018**

**8 – Contacts et informations complémentaires**

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, qui s'exprime à la fois à l'échelle nationale et locale. Orientée en direction des quartiers défavorisés et de leurs habitants, la politique de la ville est conduite de manière conjointe par les collectivités territoriales et l'Etat. Elle s'inscrit dans un objectif commun d'améliorer le cadre de vie et les conditions d'existence des habitants des quartiers défavorisés et de réduire ainsi les inégalités sociales et les écarts de développement entre ces quartiers et les territoires dans lesquels ils s'inscrivent.

Suite à la refonte de la géographie prioritaire (loi n°2014-173 du 21 février 2014, de programmation pour la ville et la cohésion urbaine), **les quartiers du Bourg et de Champ-Grillé 2 ont été identifiés comme « quartiers prioritaires »**, faisant de la commune du Moule une commune entrante de la politique de la ville.

C'est pourquoi, depuis avril 2015, la commune du Moule est inscrite dans une démarche de Contrat de Ville, nouveau cadre d'action global en direction des quartiers prioritaires. Autour d'elle : 17 partenaires (l'État, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse d'Allocations familiales, l'Agence Régionale de Santé, le Pôle Emploi, les bailleurs sociaux, la Chambre de Commerce et D'Industrie, etc.).

Etant une nouvelle recrue de la politique de la ville, la commune du Moule s'est dans un premier temps attachée à définir le cadre stratégique du contrat de ville pour la période 2016 – 2020. Pour cela, elle s'est appliquée, avec l'aide de ses partenaires, à réaliser un diagnostic partagé et détaillé de ses quartiers prioritaires. Ce diagnostic a permis de mettre en lumière près de 60 enjeux selon les trois piliers du contrat de ville :

**La cohésion sociale**

**L'emploi et le développement économique**

**Le cadre de vie et le renouvellement urbain**

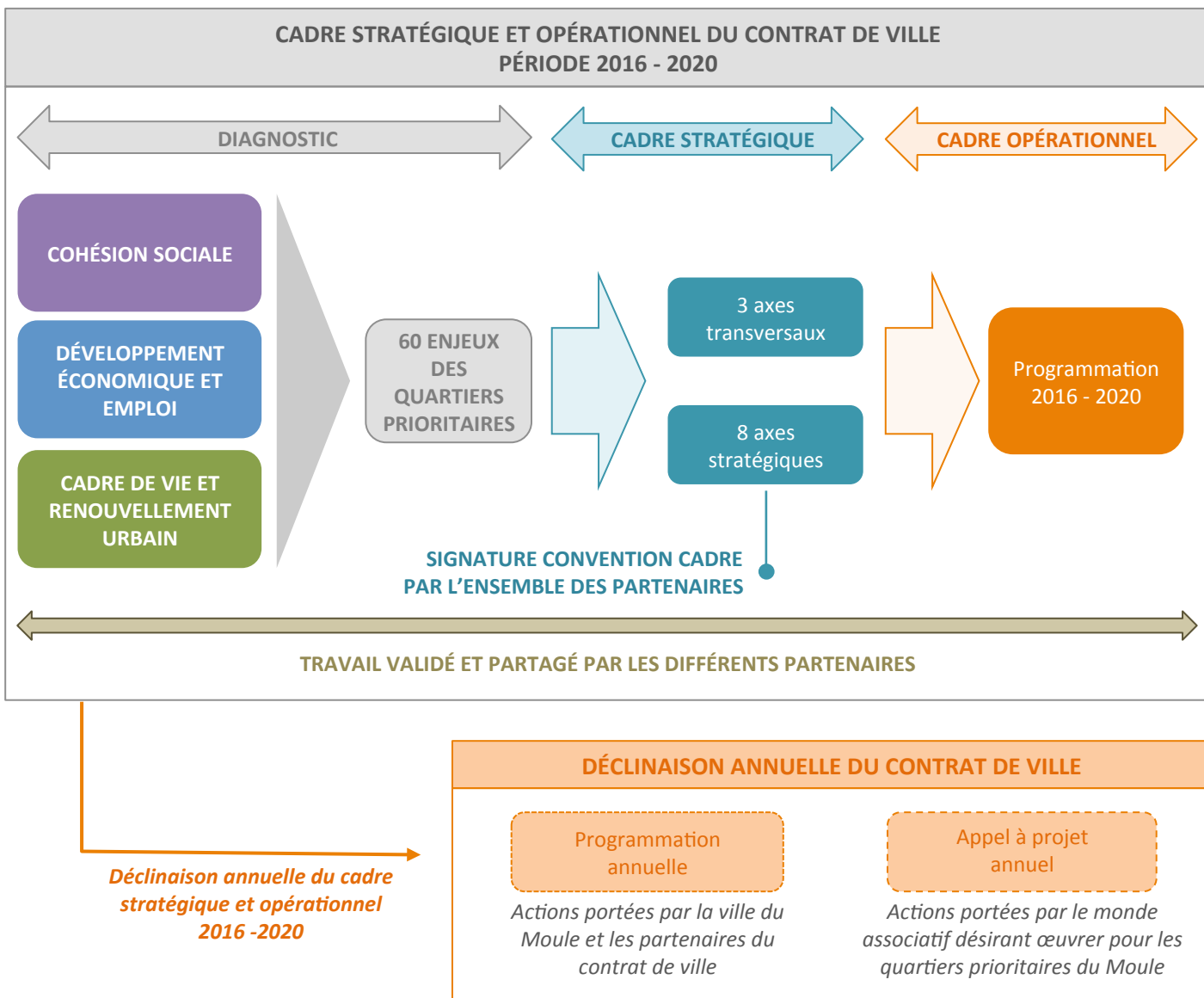
C'est sur la base de ces 60 enjeux qu'ont été définis des objectifs stratégiques du contrat de ville pour la période 2016 – 2020. L'ensemble des partenaires du contrat de ville se sont accordés sur ce cadre stratégique avec une **signature de la convention cadre le 10 juillet 2015**.

# 1 Contexte

Ce cadre stratégique a par la suite été décliné en objectifs opérationnels via la définition d'un programme d'actions ambitieux pour toute la durée du contrat de ville (2016 – 2020). C'est sur la base de ce programme d'actions que, annuellement, la commune du Moule décline sa programmation annuelle :

- Actions conduites par la commune de Moule et ses partenaires
- Actions conduites par les associations dans le cadre de l'appel à projet

En effet, chaque année la commune du Moule reconduit son Appel à Projet dont les thématiques répondent à la fois au cadre stratégique de références (2016 – 2020) et aux exigences, ambitions et objectifs de l'année concernée.



- **3 axes transversaux :**

**AXE TRANSVERSAL 1 :** Faire des quartiers prioritaires du Moule des lieux d'expérimentation d'une nouvelle approche partagée du territoire

**AXE TRANSVERSAL 2 :** Booster l'emploi dans les quartiers prioritaires en confortant et stimulant l'activité économique du territoire

**AXE TRANSVERSAL 3 :** Lutter contre les discriminations, pour l'égalité Hommes/Femmes et en faveur de la jeunesse

- **8 axes stratégiques :**

**AXE N°1 : Construire un projet partagé autour de la réussite éducative des enfants des quartiers prioritaires, de la petite enfance à la vie professionnelle et du renforcement de la fonction parentale**

- 1 - La petite enfance : accompagner l'enfant et la famille dans cette étape de prise d'autonomie de l'enfant
- 2 - De la maternelle au lycée : suivre, accompagner et soutenir l'enfant dans son éducation et la famille dans son rôle éducatif
- 3 - Les temps libres de l'enfant : structurer les temps de loisir de la jeunesse dans un objectif éducatif d'éveil au monde
- 4 - Le temps des études supérieures : orienter, soutenir et épauler le jeune dans son parcours post-bac
- 5 - Le début de la vie professionnelle : accompagner le jeune dans l'accès à son premier emploi, à son premier logement,...
- 6 - Mettre en place une culture de la valorisation de la jeunesse et favoriser l'ouverture d'esprit et les initiatives

**AXE N°2 : Accroître la sécurité des quartiers prioritaires, prévenir la délinquance et promouvoir la santé publique**

- 1 - Construire un projet global autour de la prévention des risques et de la protection des publics vulnérables
- 2 - Soutenir la parentalité et prévenir les violences intrafamiliales
- 2 - Eviter la commission / réitération d'infractions et la victimisation
- 3 - Prévenir les pratiques déviantes et les ruptures sociales

**AXE N°3 : Appuyer la centralité des quartiers prioritaires en confortant leur attractivité et leur diversité économique**

- 1 - Construire une véritable stratégie économique à l'échelle du centre-ville du Moule afin d'y consolider l'attractivité commerciale et économique
- 2 - Mettre en oeuvre des dispositifs d'accompagnement des entreprises existantes et d'incitation à la création d'activités
- 3 - Favoriser l'accessibilité et la mobilité et accentuer l'offre en stationnement en centre-ville

### **AXE N°4 : Faire de la ville du Moule une ville de santé, de bien-être et de remise en forme**

- 1 - Faire de l'économie de la santé un facteur de développement économique
- 2 - Optimiser et potentialiser l'appareil de santé de la ville du Moule
- 3 - Promouvoir une culture de la santé et du bien-être dans les quartiers prioritaires

### **AXE N°5 : Affirmer une nouvelle économie touristique, créatrice d'emplois, en s'appuyant sur les atouts des quartiers prioritaires**

- 1 - Renforcer l'attractivité touristique des quartiers prioritaires au travers de « la marque du Moule » : le concept de ville historique et l'identité maritime
- 2 - Développer le tourisme de niche (santé, bien-être, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, aidants familiaux, sports de glisse, surf...)
- 3 - Encourager la mise en oeuvre d'une politique d'animation événementielle sur les quartiers prioritaires
- 4 - Profiter de la rénovation urbaine pour innover en matière d'hébergements touristiques et d'offre de services, en s'appuyant sur la valeur du patrimoine bâti

### **AXE N°6 : Faire des quartiers prioritaires des lieux d'expérimentation et d'innovation pour répondre aux enjeux de demain et faire du Moule une « Smart City »**

- 1 - Mettre l'utilisateur au coeur des préoccupations en cherchant à répondre aux défis de demain
- 2 - Encourager sur les quartiers prioritaires l'expérimentation afin de répondre aux enjeux des changements climatiques (consommation d'énergies, mobilités alternatives, gestion et prévention des risques naturels, gestion des déchets,...)
- 3 - Combattre la fracture numérique et faire de la ville du Moule une ville numérique pour tous
- 4 - Améliorer la qualité du cadre de vie des quartiers prioritaires

### **AXE N°7 : Accompagner le passage de la rurbanité à l'urbanité : les nouveaux codes de la vie sociale**

- 1 - Accroître la mixité sociale dans les quartiers prioritaires
- 2 - Faire de l'espace public un lieu de cohésion sociale
- 3 - Utiliser le sport et la culture comme vecteurs de cohésion sociale
- 4 - Favoriser l'expression du lien social dans le cadre bâti
- 5 - Promouvoir les relations sociales intergénérationnelles

### **AXE N°8 : Enclencher un respect du cadre de vie par un éveil au patrimoine et à la biodiversité, dans un objectif de gestion et de transmission des ressources**

- 1 - Faire de la transmission de la mémoire des quartiers un vecteur de cohésion sociale
- 2 - Préserver et protéger le patrimoine matériel et immatériel, naturel et végétal
- 3 - Utiliser le patrimoine naturel pour éveiller la population des quartiers prioritaires aux préoccupations environnementales
- 4 - Faire de la biodiversité végétale et marine une ressource économique pour les populations des quartiers prioritaires

La démarche Appel à Projet, telle que menée dans le cadre du Contrat de Ville est une démarche récente sur le territoire moulén. Elle vise à accompagner les porteurs de projets dans la mise en œuvre d'actions visant le renforcement de la qualité de vie des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Chaque année est co-construit par la ville du Moule et ses partenaires un appel à projet visant à faire émerger et soutenir des initiatives qui permettent d'atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels fixés pour toute la période 2016 -2020.

Les projets présentés dans le cadre de l'Appel à Projet sont ainsi susceptibles de bénéficier du soutien ou des financements de l'ensemble des partenaires financeurs du contrat de ville. En effet, les partenaires signataires du contrat de ville se sont engagés sur la durée du contrat à intervenir sur leur droit commun pour mettre en œuvre et accompagner des projets au bénéfice des quartiers prioritaires et de leurs habitants. Toutefois, pour que les aides partenariales et les crédits spécifiques soient mobilisés, les dossiers présentés dans le cadre de l'appel à projets doivent :

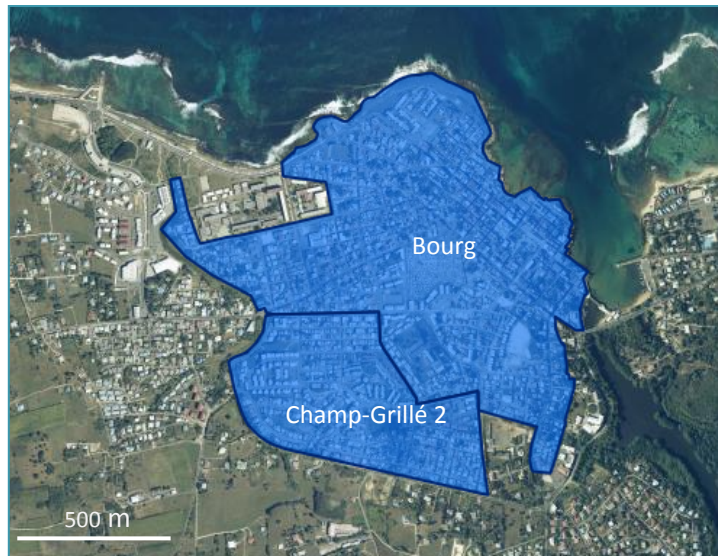
- Répondre aux exigences du cadre stratégique de l'Appel à projet 2018
- Avoir pour cible les quartiers prioritaires et leurs habitants.

L'équipe projet « politique de la ville » de la ville du Moule, au cœur du projet de territoire, veillera notamment à ce que les projets retenus répondent bien aux objectifs fixés pour l'année en cours (et plus généralement pour la période 2016 – 2020).

Lors de la première édition de l'appel à projet du Moule, peu d'associations avaient présenté un projet (seulement 3 associations). En 2017, 19 associations ont présenté un projet et 14 d'entre elles ont été retenues (avec 23 projets) et ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique. Au total, ce sont 125 768,20 euros de subvention qui ont été accordés sur l'année 2017, dont 62 200 euros de l'Etat (crédits spécifiques), 35 608,20 euros de la commune du Moule et 24 960 euros du département.

Désormais inscrits dans la démarche Contrat de Ville, en tant qu'acteurs clés de la qualité de vie des quartiers prioritaires, les associations sont vivement appelées, pour cette année 2018, à présenter à nouveau des projets innovants en direction des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Quartiers prioritaires du Moule au sens de la géographie prioritaire



Géographie prioritaire de la politique de la ville ([www.ville.gouv.fr](http://www.ville.gouv.fr) ou [www.guadeloupe.pref.fr](http://www.guadeloupe.pref.fr))

Au regard des critères de la loi, deux quartiers du Moule ont été identifiés comme prioritaires (au sens de la nouvelle géographie prioritaire) : le Bourg et Champ-Grillé 2. Ces quartiers forment le centre-ville du Moule, et englobent son hyper-centre.

Centre-ville du Moule, ces quartiers tiennent une place primordiale au niveau de la commune et jouent un rôle de centralité en polarisant la population du reste de la commune via les activités et les équipements présents, leur patrimoine ou encore leur cadre de vie. L'action publique autour des quartiers prioritaires du Moule dépasse donc les limites administratives de ces territoires. Le contrat de ville apparaît alors d'autant plus important que la commune du Moule a vocation à conforter son statut de centralité urbaine du Nord et du Sud Est Grande-Terre.

#### ENJEU POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Améliorer le cadre de vie, renforcer la cohésion sociale et booster l'emploi sur les quartiers prioritaires

#### ENJEU POUR LA COMMUNE DU MOULE

Affirmer le statut des quartiers prioritaires comme centre urbain de la commune du Moule

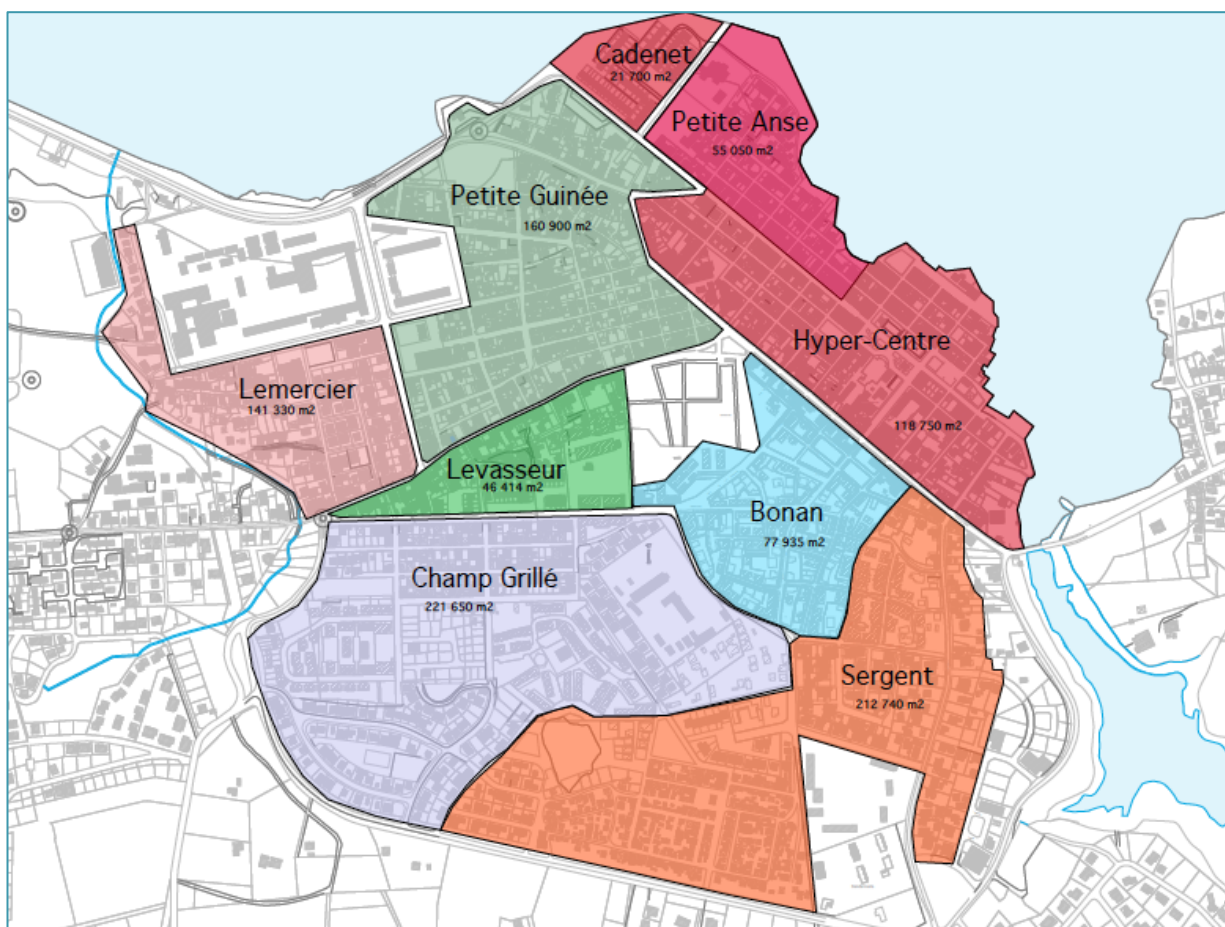
#### ENJEU POUR LE NORD ET LE SUD EST GRANDE-TERRE

Développer l'attractivité de la communauté d'agglomération en confortant le statut du Moule comme centre urbain du Nord et du Sud Est Grande-Terre.



Si la géographie prioritaire regroupe les quartiers prioritaires du Moule sous deux entités, en réalité, elles peuvent être divisées en 10 sous-quartiers, chacun disposant d'un contexte social et urbain spécifique.

DÉNOMINATIONS DU DÉCRET DU 30 DÉCEMBRE 2014	SOUS - SECTEURS (à titre indicatif)	COMMUNE
QP971011 Champ-Grillé 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonan</li> <li>- Vassor</li> <li>- Sergent</li> <li>- Petite Guinée</li> <li>- Lemercier</li> <li>- Champ-Grillé 2 et 3</li> </ul>	Le Moule
QP971012 Le Bourg	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre Ville</li> <li>- Cadenet</li> </ul>	Le Moule



➔ Les projets présentés devront prendre en compte cette géographie prioritaire.

Les quartiers prioritaires du Moule regroupent près de 4 500 habitants, soit presque 20% de la population de la commune du Moule.

	Quartiers prioritaires	Le Moule
<b>Total habitants</b>	4 432	22 381
<b>Part Hommes (%)</b>	44,4	47,2
<b>Part Femmes (%)</b>	55,6	52,8

Sources : INSEE 2010

Le quartier de Champ-Grillé 2 se caractérise par une population relativement jeune avec un nombre important de jeunes ménages et d'enfants. Le quartier du Bourg est, quant à lui, davantage marqué par une population âgée (75 ans et plus).

	Nombre moyen de personnes par ménage
<b>Champ-Grillé 2</b>	2,6
<b>Le Bourg</b>	2,2
<b>Le Moule</b>	2,6

Sources : INSEE 2010

Avec un nombre moyen de 2,2 personnes par ménages, le quartier du Bourg est, comparé aux autres quartiers de la commune, celui qui accueille les ménages les plus réduits. De nombreuses personnes âgées vivant seules sont présentes dans la zone. De manière générale, la famille monoparentale est le modèle le plus présent dans les quartiers prioritaires (respectivement 59 et 53,9 % pour les quartiers de Champ-Grillé 2 et du Bourg). Les couples avec enfants sont, quant à eux, peu représentés.

Le quartier du Bourg compte un nombre important de prioritaires de leur logement. La location dans le parc privé joue également un rôle important dans l'accès au logement. Le parc locatif social est également conséquent sur ces quartiers, et en particulier sur le quartier de Champ-Grillé 2, avec plus de 310 logements en location HLM.

Ces quartiers doivent faire face à une importante problématique de chômage. Avec des taux de chômage (en 2010) respectifs de 36,9% et 41,1%, les quartiers du Bourg et de Champ-Grillé 2 sont les quartiers les plus impactés de la commune (moyenne communale de 30,9%). Le taux de chômage dans ces quartiers prioritaires est particulièrement important en comparaison au taux de chômage au niveau guadeloupéen (29% selon le recensement INSEE de 2011). Disposant d'un faible niveau de formation, grand nombre des habitants de ces quartiers disposent d'un très faible revenu annuel et peinent à s'en sortir. De plus, ces quartiers sont confrontés à des problématiques de délinquance, d'addiction ou de violences.

➔ **Les projets présentés devront prendre en compte les spécificités du public cible**

Les orientations de l'Appel à Projet 2018 se décomposent autour des trois grands piliers du contrat de ville :

- La cohésion sociale
- Le développement économique et l'emploi
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain

## PILIER COHESION SOCIALE

### Nos quartiers bougent et s'entraident

#### Objectif principal :

Pour cette année 2018, la ville du Moule souhaite orienter son intervention sociale en direction de trois cibles prioritaires : les personnes âgées, les adolescents et la famille. Le diagnostic gérontologique réalisé dans le cadre du contrat de ville du Moule a en effet mis en lumière un déficit d'intervention en direction des personnes âgées. Nos aînés sont pourtant à placer au cœur de nos quartiers. De même l'offre d'animation et de structuration du temps libre des adolescents est peu fournie au Moule. Enfin, l'expérience des membres de l'équipe projet (PRE, CCAS, CLSPD, ...) démontre le besoin criant en accompagnement de la parentalité sur ces quartiers.

L'équipe projet contrat de ville sera particulièrement vigilante aux thèmes proposés dans les projets présentés, l'objectif étant notamment de permettre aux habitants de prendre conscience de leur environnement en les orientant vers la mer ou via par exemple un éveil à la biodiversité ou encore aux risques naturels majeurs. Enfin, l'équipe projet contrat de ville sera particulièrement attentive aux plages horaires proposées dans le cadre de ces projets, ainsi qu'aux relations qui pourront être développées entre les différents quartiers. Rappelons le, l'objectif est en effet de dynamiser et qualifier l'offre d'animation des quartiers, mais aussi de recomposer les relations sociales inter-quartiers.

#### ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJET 2018 :

- Promotion de la culture scientifique et technique (développement de la culture du risque, des connaissances liées à la biodiversité, ...)
- Développement de l'identité liée à la mer et aux sports nautiques
- Développement des relations intergénérationnelles sur les quartiers prioritaires
- Formation des aînés à l'utilisation des outils numériques
- Adaptation de l'offre d'animation et d'activités en direction de nos aînés
- Soutien scolaire et accompagnement à la réussite éducative des adolescents
- Développement de l'initiative culturelle et sportive au cœur des quartiers (rallyes et tournois inter-quartiers, ateliers de musique, ...)
- Développement de la culture « manger, bouger » sur nos quartiers

**PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI****Nos quartiers ont des talents**

Les quartiers prioritaires du Moule sont confrontés à une importante problématique de chômage. En réponse à ce constat, la ville du Moule souhaite renforcer son intervention en matière de développement économique et d'emploi. L'objectif pour l'année 2018 est double.

Il convient notamment d'apporter des réponses à la problématique de chômage sur les quartiers prioritaires, en faisant émerger de nouveaux emplois porteurs et en formant les jeunes des quartiers prioritaires sur des métiers d'avenir. Il s'agit également de développer les logiques d'entraide et de solidarité sur les quartiers prioritaires afin de renforcer le pouvoir d'achat des ménages et de recréer du lien social entre les habitants

**ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJET 2018 :**

- Dynamisation et promotion du tissu économique du centre-ville
- Développement de l'économie en direction des personnes âgées (silver économie)
- Renforcement de l'insertion par l'activité économique
- Renforcement de l'offre d'économie sociale et solidaire (salon de prêt à porter solidaire, restaurant solidaire, ...)

**PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN****Nos quartiers s'embellissent**

Le cadre de vie est l'un des facteurs essentiels au développement social et économique des quartiers prioritaires. C'est un facteur clé du « bien vivre » sur les quartiers, puisqu'il participe au renforcement des relations sociales, au renforcement de l'attractivité de ces quartiers ou encore au renforcement du dynamisme économique.

C'est pourquoi la ville du Moule souhaite, pour l'année 2018, renforcer son intervention en matière de cadre de vie en mettant notamment en valeur les initiatives locales et populaires. Il s'agit également de favoriser l'émergence, chez les habitants des quartiers prioritaires, d'une prise de conscience de l'importance de préserver, valoriser et respecter leur cadre de vie et de participer à l'embellissement de leurs quartiers.

**ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJET 2018 :**

- Accompagnement des initiatives populaires d'aménagement de l'espace public
- Valorisation et diffusion du patrimoine (naturel, végétal, culturel et bâti)
- Embellissement de nos quartiers (opérations de fleurissement, ...)
- Protection, valorisation et respect du bien collectif et de l'espace public

## Qui peut répondre à cet appel à projets ?

Les projets peuvent être portés par toute structure dont les statuts sont en adéquation avec les finalités du présent appel à projets.

## Quelles sont les conditions ?

Les projets proposés doivent répondre prioritairement aux critères suivants :

- S'inscrire dans les objectifs stratégiques du contrat de ville du Moule
- S'inscrire dans les objectifs de l'appel à projets 2018
- S'adresser aux publics des quartiers prioritaires du Moule
- Favoriser la mixité hommes / femmes
- Lutter contre toute forme de discriminations

## Les critères de sélection

### Sur la forme :

- **Le dossier doit être complet** (ensemble des pièces à fournir transmises)
- **Le dossier doit être intégralement renseigné**, afin de procéder à l'examen de l'opportunité du projet le dossier doit répondre aux questions suivantes : quoi ? Pourquoi ? Comment ? Quand ? Avec quels moyens ?

### Sur le fond :

- Le caractère d'innovation et d'expérimentation du projet.
- La complémentarité et la cohérence du projet par rapport aux actions existantes.
- Les modalités d'association et de participation du public concerné par le projet.
- La qualité du projet au regard de l'adéquation du projet à un diagnostic local, le réalisme et la précision des objectifs du projet, l'adéquation des moyens aux objectifs du projet (les qualifications professionnelles des agents, le rayonnement partenarial, la faisabilité financière...).
- La qualité de l'opérateur au regard de : la réalité de sa vie associative, sa solidité financière.
- La mobilisation et la recherche de moyens de droit commun et d'une capacité d'autofinancement en complémentarité des crédits spécifiques sollicités.
- La pertinence des critères de suivi et d'évaluation du projet au travers d'indicateurs mesurables et quantifiables de suivi et d'évaluation du projet permettant de mesurer les effets et impacts du projet.

## Procédure de dépôt des demandes

Les dossiers doivent être :

### 1) Saisis sur la base de donnée du CGET :

[www.cget.gouv.fr/dossiers/subventions-de-politique-de-ville](http://www.cget.gouv.fr/dossiers/subventions-de-politique-de-ville)

### 1) Envoyés en exemplaire papier adressé au :

Mairie du Moule  
Service Cabinet du Maire  
Rue Joffre  
97 160 LE MOULE

## Calendrier et déroulement de la procédure

**Les dossiers doivent être déposés avant le 5 mars 2018**

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'APPEL À PROJET 2018	
05 mars 2018	Date limite de dépôt des dossiers
Semaine du 05 mars 2018	Instruction des dossiers par l'équipe projet Contrat de ville (forme et contenu)
Semaine du 26 mars 2018	Comité technique (partenaires du contrat de ville) pour choix des projets retenus et ajournés
Semaine du 16 avril 2018	Comité de pilotage (partenaires du contrat de ville) pour validation des modalités d'accompagnement des projets sélectionnés
Semaine du 23 avril 2018	Notification aux porteurs de projets si leur projet a été retenu ou ajourné

Pour toute information complémentaire, vous pouvez solliciter les personnes suivantes :

**Le Cabinet du Maire**

*05 90 23 09 00*

*05 90 23 18 01*

L'ensemble des documents et renseignements relatifs au contrat de ville du Moule et à la procédure de dépôt des demandes peuvent être consultés sur le site internet de la ville du Moule :

**[www.villedumoule.fr](http://www.villedumoule.fr)**